



Compte-rendu des élus et représentant syndical CGT du CHSCT du 25 mars 2014

Avant de commencer à traiter les points à l'ordre du jour, la direction échange sur l'alerte posée au site de Caen nord vendredi 21 mars 2014 dans le cadre **d'une menace de suicide** d'un demandeur d'emploi.

Ce privé d'emploi voulait mettre fin à ces jours **avec une arme** de défense sur le parking de l'agence de Caen Nord.

La direction a fait appliquer la procédure d'urgence (fermeture de site, information immédiate au CHSCT, droit de retrait, présence d'un membre de la direction sur le site concerné, mise en place de la protection psychologique et juridique, convocation d'un CHSCT extraordinaire) votée unanimement au dernier CHSCT.

Pour la CGT, les situations graves ne cessent de se succéder dans un rythme de plus en plus important et avec un risque de plus en plus élevé (couteau, armes à feu). Nous avons maintes fois alerté la direction sur le rôle essentiel de la **prévention des risques**.

C'est avec ce constat que vos élus et représentant syndical CGT au CHSCT ont demandé la mise en place d'une enquête sur l'événement de Caen Nord.

Un débat a eu lieu entre les membres du CHSCT.

Face à la crainte de certains de voir les enquêtes se banaliser, la CGT affirme que nous devons prendre en considération chaque situation à risque afin d'assurer la sécurité de chacun(e).

Il a été exprimé que pôle emploi ne peut pas gérer les situations personnelles des demandeurs d'emploi, ce à quoi nous répondons que justement, dans la mesure où nous recevons un public en difficulté, **il est indispensable que tous les moyens soient mis en œuvre afin de protéger les agents et les usagers. En aucun cas la négation de la réalité de nos métiers et la politique de l'autruche n'ont réduit les risques existants.**

Tout ceci permet de mettre en lumière l'importance d'une enquête.

Un vote a eu lieu, la CGT s'exprimant favorablement, les autres membres ont voté l'abstention.

L'enquête ne se fera donc pas.

Un vote unanime se porte, a minima, sur l'étude de cet événement grave en lien avec les fiches incidents relevant de la gestion de la liste au sein du groupe pluridisciplinaire mis en place lors d'un précédent CHSCT.

Pour la CGT, il s'agit bien là d'un minimum.

Nous refusons de banaliser, non pas les enquêtes, **mais les actes de violences et la généralisation des risques sur les sites.** Une enquête permet d'officialiser les situations à

risque, d'identifier les moyens de prévention et de solliciter des experts (CARSAT-ARACT-inspection du travail-médecine du travail...).

1) **Approbation du procès verbal du 12 décembre 2013 sous réserve des modifications exprimées en instance.**

2) **Information sur le bilan CHSCT.**

Le bilan comporte les éléments de synthèse et d'analyse, du pôle sécurité, santé et conditions de travail, de deux médecins du travail, de notre assistante sociale.

La CGT demande si les médecins du travail dont le rapport figure au bilan vont être présents. La direction nous informe qu'ils ont été invités, mais qu'ils seront absents. La CGT demande le report de l'information des bilans médicaux afin qu'ils puissent nous être présentés par les médecins concernés, la direction n'a en effet aucune compétence médicale.

Nous avons obtenu ce report.

Le bilan fait état d'une augmentation des arrêts de travail et en parallèle une baisse moyenne de la durée de ces arrêts.

Il est aussi mis en évidence que les postes d'accueil sont ceux les plus soumis aux agressions au vu du nombre de fiches incidents transcrites sur ce poste.

Une alerte est de nouveau faite par la CGT sur la planification réelle et plus que fréquente de collègues en contrats aidés aux postes d'accueil et bien souvent sans formation.

Sans formation adéquate, les propos erronés se multiplient et engendrent des difficultés considérables, et par conséquent des situations conflictuelles.

La direction rappelle que nos collègues en contrats aidés doivent venir en appui d'un(e) titulaire sur la zone de libre accès.

La direction nous affirme que certains sites fonctionnent très bien avec cette modalité.

Nous avons obtenu que la direction puisse nous dire ultérieurement de quel(s) site(s) il s'agit.

Nous avons également obtenu un engagement de la direction à inscrire dans la charte accueil les notions de compétences par agent selon leurs postes.

La direction nous informe que le pôle sécurité, santé et condition de travail va bénéficier d'une formation à la prévention.

Nous nous félicitons de la prise en considération de nos demandes répétées de travailler sur la prévention, d'autant que le bilan de notre assistante sociale abonde dans ce sens et ce pour la deuxième année consécutive.

La direction reconnaît même que le nomadisme des agents de bureau en bureau est un problème important et donc à mettre à un ordre du jour.

3) Point sur la mise en œuvre des inspections suite aux réunions du groupe pluridisciplinaire

Le CHSCT a décidé de fixer des dates de visite de site.

Un échange a aussi eu lieu sur le module ergonomie qui a été proposé sur les sites de Falaise, et Caen centre.

4) Point sur les suites de l'incident intervenu sur l'agence de Falaise

La direction nous informe de la situation et de la condamnation du demandeur d'emploi par la justice.

Le CHSCT est interrompu du fait d'un événement sur le site de Caen Est où un demandeur d'emploi, connu du site pour avoir déjà agressé verbalement nos collègues, menace de venir muni d'un bidon d'essence.

La procédure d'urgence votée en CHSCT est immédiatement appliquée.

Pour la CGT, il s'agit encore d'une démonstration de nos propos d'alerte.

La CGT demande à ce qu'une enquête soit réalisée sur l'incident de Falaise. Comme pour la demande d'enquête sur l'incident de Caen Nord, seul la CGT vote favorablement, les autres membres du CHSCT s'abstiennent.

Nous avons cependant obtenu un vote unanime sur la mise en place d'une enquête sur l'incident de Caen Est.

5) Point d'étape sur l'enquête conjointe portant sur l'événement survenu le 23 mars 2012 sur l'A2S 50

La direction nous informe que les interviews étaient toujours en cours.